

## Ils versent déjà leur TGAP à AtmoSud !

### S'assurer un retour sur investissement sans coût supplémentaire - démarche «win-win»



*AtmoSud est un atout pour notre territoire : son expertise, son indépendance, son objectivité apportent les éléments essentiels pour notre connaissance de la qualité de l'air et son amélioration. Sa gouvernance collégiale doit assurer à tous ses partenaires le service qu'ils sont en droit d'attendre dans l'intérêt collectif. Son financement reste, comme pour toute structure associative et notamment en période de crise, un point de fragilité. C'est à chacun des financeurs de prendre ses responsabilités et d'assurer sa contribution légitime pour que les missions d'AtmoSud puissent être menées à bien.*

**Marc Bayard, Président d'Environnement-Industrie**

### Valoriser et préserver votre territoire



*Dans un monde où, légitimement, les citoyens se sentent de plus en plus concernés par les problématiques environnementales, AtmoSud informe, analyse et joue un rôle essentiel dans le développement d'une politique locale et efficace d'amélioration de la Qualité de l'Air. En versant directement sa TGAP à AtmoSud, Naphtachimie contribue à lui donner les moyens de jouer ce rôle, et participe efficacement et directement à la protection d'un environnement précieux.*

**Gilles Raynaud, Directeur HSE de Naphtachimie**

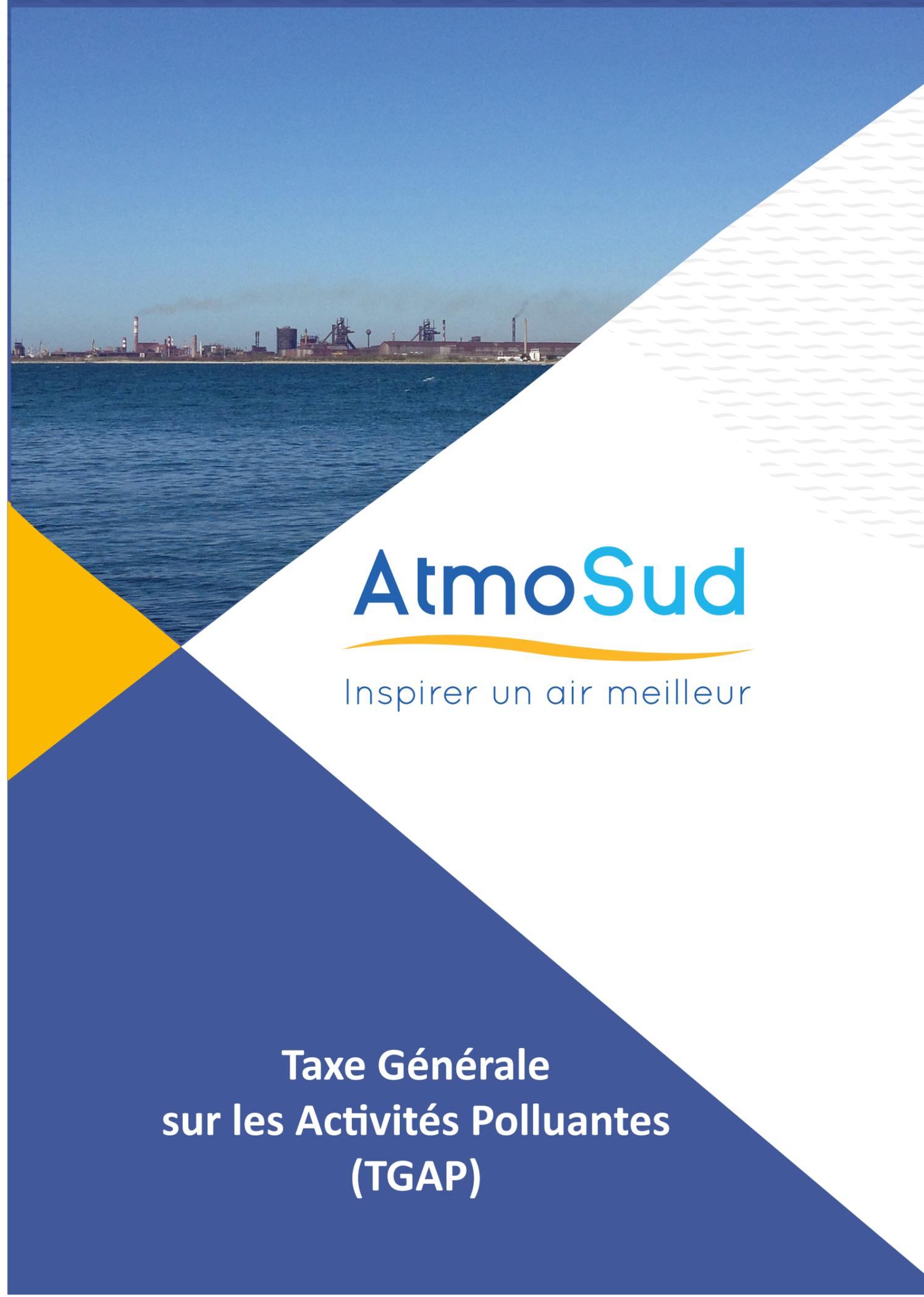
### En attente du 3ème verbatim

Plus d'info sur [www.atmosud.org](http://www.atmosud.org)

**AtmoSud**

Inspirer un air meilleur

Siège social : 146, rue Paradis « Le Noilly Paradis » 13294 Marseille cedex 06  
Établissement de Martigues : route de la Vierge 13500 Martigues  
Établissement de Nice : 37 bis, avenue Henri Matisse 06200 Nice  
Tél : 04 91 32 38 00 - Fax : 04 91 32 38 29 - [contact.air@atmosud.org](mailto:contact.air@atmosud.org)



**AtmoSud**

Inspirer un air meilleur

**Taxe Générale  
sur les Activités Polluantes  
(TGAP)**

- Association Agréée par le ministère en charge de l'Environnement pour la Surveillance de la Qualité de l'Air de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Membre du réseau national de la fédération Atmo France
- Mission de service public, définie par la loi LAURE

## « Surveiller la qualité de l'air pour protéger la santé des populations »

- Quatre collèges d'acteurs présents au Conseil d'Administration :
  - Collectivités territoriales
  - Services de l'État et établissements publics
  - Associations, organismes experts et personnalités qualifiées
  - Acteurs économiques dont les INDUSTRIELS

## Pourquoi verser sa TGAP à AtmoSud ?



### S'assurer un ROI à court et long terme sans coût supplémentaire

- **Aucun coût supplémentaire à verser** (« don libératoire ») MAIS permet d'obtenir des avantages supplémentaires en bénéficiant de l'expertise scientifique et technique d'AtmoSud
- Améliorer vos connaissances de la qualité de l'air et son amélioration

### Améliorer son image de marque et préserver son territoire dans une démarche collégiale et constructive

- Contribuer à l'intérêt général
- Inspirer une meilleure image en préservant la qualité de l'air de son territoire

### Devenir acteur de son territoire

- Rejoindre un groupe d'acteurs pour partager ses problématiques et ses solutions (présente à l'assemblée générale et au conseil d'administration)
- S'impliquer davantage auprès des associations de riverains et de citoyens pour préserver la qualité de son territoire

## La TGAP, en bref

### La TGAP, c'est quoi ?

La TGAP est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, solvants, matériaux d'extraction, pesticides... Le montant et le taux applicable varient selon les catégories d'activité et de produit.

### Le Volet « Air » ou TGAP atmosphérique

La TGAP appliquée à la pollution atmosphérique vise à limiter l'émission de substances polluantes dans l'atmosphère par le biais d'une fiscalité incitative. Elle est due par toute installation autorisée qui émet des substances polluantes dans l'atmosphère.

### A qui est-elle versée ?

Cette taxe peut être payée en tout ou en partie à l'Association Agréée de Surveillance de Qualité de l'Air de sa région. Les industriels ont en effet la possibilité de faire des « dons libératoires », ce n'est donc pas une somme supplémentaire à verser. La TGAP constitue une partie du financement d'AtmoSud.



*L'amélioration de la qualité de l'air est une priorité des services de la DREAL en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Malgré des progrès significatifs, notamment pour les émissions industrielles, nous constatons encore des dépassements persistants des valeurs limites réglementaires en concentration de polluants atmosphériques. Les efforts de chacun doivent se poursuivre et s'intensifier dans un contexte de contentieux européen et d'enjeu sanitaire majeur. Dans ce cadre, la surveillance de la qualité de l'air est un outil fondamental. C'est pourquoi l'État subventionne à hauteur de 1,35 M€ par an le fonctionnement et l'investissement d'AtmoSud. En complément, le législateur vous laisse la possibilité d'effectuer un don libératoire annuel à AtmoSud intégralement déductible de votre TGAP (plafonné à 171 000 € ou 25%). Je vous encourage vivement à saisir cette opportunité qui vous permet d'orienter ce montant vers des actions locales au bénéfice de notre territoire et d'adhérer à AtmoSud.*

**Corinne Tourasse Directrice régionale DREAL PACA, Corinne Tourasse Directrice régionale DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur**